



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Baccalauréat Technologique

Session 2019

Histoire-Géographie

Série : Sciences et Technologies
du Management et de la Gestion

EPREUVE DU MARDI 18 JUIN 2019

Durée : 2 heures 30

Coefficient : 2

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Le candidat doit répondre à toutes les questions de la 1^{ère} partie.
10 points

Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices de la 2^{nde} partie.
10 points

*Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12 /12.
La feuille **Annexe page 12 / 12** est à rendre avec la copie d'examen.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.*

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

I

PREMIÈRE PARTIE

Questions d'histoire

- 1) Justifiez l'affirmation suivante en vous appuyant sur deux exemples : « La fin de la guerre froide bouleverse l'Europe ».

(2 points)

- 2) Nommez deux acteurs de l'anticolonialisme au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

(1 point)

- 3) Donnez l'année des événements suivants pour la V^e République :
- a. Adoption de la constitution
 - b. Référendum sur l'élection du président de la République au suffrage universel
 - c. Première alternance
 - d. Début d'une période de cohabitation.

(2 points)

Questions de géographie

- 1) Proposez une définition de centre d'impulsion.

(1 point)

- 2) Caractérisez une firme transnationale.

(2 points)

- 3) Sur le fond de carte en annexe :

- Localisez et nommez (dans les cadres dessinés) deux Départements Régions d'Outre-Mer ou Collectivités d'Outre-Mer
- Localisez et nommez deux pays francophones (France exceptée).

(2 points)

SECONDE PARTIE

Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices.

Exercices portant sur les sujets d'étude du programme d'histoire

Exercice 1 / **Sujet d'étude** : L'élection présidentielle, un enjeu majeur de la vie politique française.

Document 1 : Taux d'abstention aux premier et second tours des élections présidentielles depuis 1965, en % des inscrits.

Source : Ministère de l'Intérieur et *Le Monde*.



Document 2 : L'abstention au premier tour des présidentielles de 2002.

Source : Nicolas Weill, « Un record d'abstention pour le premier tour d'une présidentielle », *Le Monde*, 22 avril 2002.

S'il est un chiffre qui n'aura pas surpris, dimanche 21 avril, c'est bien celui de l'abstention. Avec un taux de 27,5 % en métropole (sur 99,5 % des suffrages décomptés), le phénomène a pourtant atteint des pics rarement égalés depuis la première élection du président de la République au suffrage universel, en 1965.

Au premier tour de la présidentielle de 1995, 21,6 % des électeurs inscrits s'étaient abstenus. Cette fois, sur 40 millions d'inscrits, plus de 11 millions d'entre eux ne se sont pas rendus aux urnes, et plus de 984 000 ont voté blanc ou nul. Le seul record qui reste désormais à battre est celui du second tour de la présidentielle de 1969 avec 31,1 % (22,4 % au premier). Deux candidats de la droite modérée étaient alors restés en lice : le gaulliste Georges Pompidou et le centriste Alain Poher — en l'absence de tout prétendant de gauche et alors que le PCF¹ frôlait les 21,5 %.

L'abstention touche la plupart des démocraties occidentales, et le chiffre élevé de dimanche révèle une amplification du phénomène. [...]

Faut-il en conclure que la présidentielle a perdu son statut de scrutin favori des Français et qu'elle a fini par se "normaliser" par rapport aux autres consultations nationales ? Le taux d'abstention y devient comparable à celui des deux tours des précédentes législatives de 1997 (respectivement 31,4 % et 28,4 % en métropole). Sans doute les congés scolaires de la zone A et C expliquent-ils en partie ce phénomène, de même que le nombre exceptionnellement élevé d'indécis relevés par les divers sondages (*Le Monde* du 14 avril).

Depuis 1974, la mobilisation s'est révélée toujours plus forte au second tour qu'au premier. Reste à savoir si l'affrontement entre M. Chirac et M. Le Pen permettra d'inverser une tendance où se lit aussi bien la fameuse "asthénie"² démocratique qu'une expression nouvelle de la protestation.

¹ Parti Communiste Français.

² asthénie : forte fatigue générale.

Questions :

- 1) Montrez l'évolution générale de l'abstention à l'élection présidentielle de 1965 à 2002. (Documents 1 et 2)
- 2) Donnez deux particularités de l'élection de 2002 dans l'histoire des élections présidentielles sous la V^e République. (Documents 1 et 2)
- 3) Quels sont les différents facteurs de l'abstention record aux élections présidentielles de 1969 et 2002 selon le journaliste ? (Document 2)
- 4) Expliquez ce que l'abstention révèle des rapports des citoyens au politique. (Document 2)
- 5) Pourquoi l'élection présidentielle est-elle un moment majeur dans la vie politique française sous la V^e République ?

Exercice 2 / Sujet d'étude : Les femmes dans la société française.**Document : 70^e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes.****Source :** Discours de François Hollande, Paris, 16 avril 2014.

Nous sommes réunis en effet, pour célébrer une journée décisive de l'histoire de notre pays : le jour où le mot de citoyenne, créé par la Révolution Française, a pris sa signification. Le jour où une moitié de la France, jusque-là tenue à l'écart, a rejoint l'autre pour exercer ses droits. Le jour, enfin, où les femmes françaises furent officiellement admises à égalité avec les hommes, dans la République.

Ce jour, c'était le 21 avril 1944. [...]

L'Article 17¹ dispose en effet que : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».

C'est tout simple à énoncer et cela a été très long à arracher. En quelques mots limpides, la lutte plus que séculaire pour le vote et l'éligibilité des femmes connaissait enfin sa consécration. [...]

Le droit de vote ne suffit pas, l'éligibilité non plus. Il a fallu, et ce fut un long débat aussi, que la parité puisse être introduite dans notre droit constitutionnel. Nous devons cette évolution au gouvernement de Lionel Jospin.

C'était, en définitive, la conséquence du droit au suffrage. Des progrès majeurs ont été accomplis. La loi du 9 mai 2001 a instauré ce principe pour les élections parlementaires et les pénalités seront renforcées pour les partis, il peut en arriver, qui manquent à leurs obligations. Il a fallu une nouvelle loi, la loi du 17 mai 2013, pour qu'il puisse y avoir un élargissement de la parité, puisque maintenant tous les conseils municipaux de plus de 1 000 habitants doivent respecter ce principe. [...]

Mais vous êtes ici conscientes que les droits politiques, aussi fondamentaux soient-ils, que la parité, aussi nécessaire soit-elle, tout cela ne suffit pas. Et qu'il y a toujours à travailler à élaborer une nouvelle génération de droits puisque ce qu'il convient de faire c'est l'égalité réelle, l'égalité dans les rémunérations, les temps de vie et le droit tout simplement de se projeter dans l'avenir, de construire son destin.

Les chiffres ont été rappelés. Ils sont implacables. Les femmes gagnent, pour le même travail, un quart de moins que les hommes. Les femmes représentent 4/5^e des travailleuses, des travailleurs en l'occurrence, à temps partiel et le plus souvent dans des emplois précaires.

Plus d'1 million de femmes subissent chaque année des violences. [...]

Il s'agit de tout faire pour que l'égalité dans l'entreprise, la conciliation des temps de vie, la réforme du congé parental, la lutte contre la précarité, le paiement des pensions alimentaires, la protection des femmes contre les violences, tous ces sujets puissent être abordés et les droits pouvoir progresser.

1 : il s'agit de l'article 17 de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant sur l'organisation des pouvoirs publics en France après la Libération.

Questions :

- 1) Quels progrès ont été réalisés dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes en politique sous la V^e République ?
- 2) Quelles inégalités entre hommes et femmes subsistent dans la société française actuelle ?
- 3) Quels sont les objectifs de ce discours ?
- 4) Montrez l'évolution de la place des femmes dans la société française sous la V^e République.

*Exercices portant sur les sujets d'étude du programme de géographie***Exercice 3 / Sujet d'étude :** Les migrations internationales.**Document :** L'Asie, première région d'origine des migrants dans le monde.**Source :** Extrait du rapport de l'Organisation internationale pour les migrations, 2018.

Les déplacements internationaux à l'intérieur et au départ de l'Asie sont un trait caractéristique important de la région. Les réfugiés originaires de la République arabe syrienne et d'Afghanistan représentaient plus du tiers de la population mondiale de réfugiés à la fin de 2016. [...]

L'Asie de l'Est connaît actuellement une évolution démographique sans précédent, caractérisée dans plusieurs pays par un faible taux de fécondité et un vieillissement de la population, nécessitant de reconsidérer les politiques d'immigration. [...] La République de Corée et le Japon, par exemple, encouragent de plus en plus l'immigration temporaire de main d'œuvre étrangère. [...] Le nombre d'étudiants internationaux originaires d'Asie de l'Est, en particulier dans l'enseignement supérieur, a augmenté rapidement ces dernières années, tandis que le nombre d'étudiants étrangers dans la sous-région continue lui aussi de croître. Attirés par la perspective d'un enseignement de meilleure qualité, de nombreux étudiants internationaux d'Asie de l'Est partent étudier dans des pays tels que les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni. Au cours de l'année universitaire 2015/2016, la Chine, la République de Corée et le Japon figuraient parmi les 10 premiers pays d'origine des étudiants internationaux aux États-Unis, la Chine comptant à elle seule plus de 300 000 étudiants dans ce pays. En 2014, un étudiant international sur six dans le monde était originaire de Chine. Pour autant, l'Asie de l'Est n'est pas uniquement une grande région d'origine des étudiants internationaux ; elle devient progressivement aussi une destination importante pour les étudiants étrangers qui sont nombreux à venir d'autres pays de la sous-région. Ainsi, un nombre croissant d'étudiants de la République de Corée choisissent d'étudier en Chine, où ils constituaient le plus grand contingent d'étudiants internationaux en 2015. [...]

La migration de l'Asie du Sud vers d'autres sous-régions est une caractéristique clé, puisque de nombreux travailleurs migrants temporaires dans les pays du CCG¹ sont originaires de cette sous-région. Depuis les années 1970, les pays pétroliers du Golfe sont une destination majeure pour un grand nombre de travailleurs migrants temporaires originaires d'Asie du Sud. Si l'Inde et le Pakistan ont été, au début, les principaux pays de départ des travailleurs à destination des pays du CCG, les pays d'origine des travailleurs migrants se sont diversifiés depuis, les pays du CCG attirant des personnes en provenance de Sri Lanka, du Népal et du Bangladesh. Actuellement, ce sont les Asiatiques du Sud qui sont les plus nombreux parmi les travailleurs migrants vivant dans les pays du CCG. La perspective de salaires plus élevés et de possibilités d'emploi accessibles s'est traduite par une forte augmentation de départs de la sous-région ces dernières années. Là où l'excédent de main d'œuvre était important, l'émigration a atténué les pressions sur le marché du travail tout en contribuant à la réduction de la pauvreté grâce aux rapatriements de fonds. De fait, les pays d'Asie du Sud comptent parmi les principaux pays destinataires de rapatriements de fonds dans le monde. En 2016, les fonds rapatriés en Inde s'élevaient à 62,7 milliards de dollars É.-U., le montant le plus élevé dans le monde.

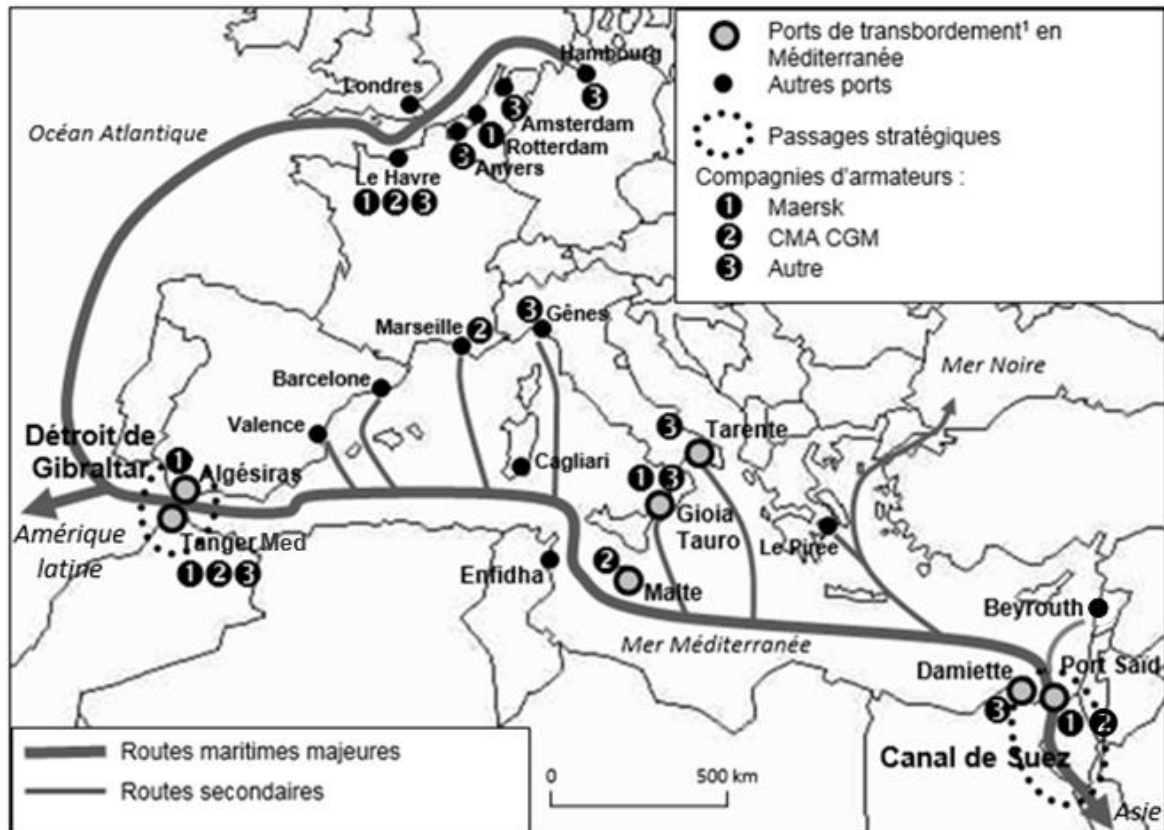
¹ CCG : Conseil de Coopération du Golfe c'est-à-dire les pays du Golfe Persique

Questions :

- 1) Justifiez que la Chine est à la fois un pays de départ et un pays d'accueil.
- 2) Donnez la définition de « réfugiés ».
- 3) En vous appuyant sur deux exemples, montrez que les migrations asiatiques s'effectuent à l'échelle mondiale et à l'échelle régionale.
- 4) Quelles sont les motivations des migrants ?
- 5) Expliquez comment les migrations internationales participent à la mise en relation des territoires.

Exercice 4 / Sujet d'étude : Transports et routes maritimes.**Document 1 : Ports et routes maritimes en Méditerranée et Europe de l'Ouest.**

Source : D'après *Limes : revue française de géopolitique*, juin 2017.



1 Port de transbordement : hub portuaire

Document 2 : Le développement du port de Tanger au Maroc.

Source : D'après Frédéric Dubessy, « Le Maroc mise depuis dix ans, avec succès, sur Tanger Med », econostrum.info, 23 novembre 2017.

Premier port export du Maroc, 174 ports de soixante-quatorze pays desservis, 1 000 hectares de complexe portuaire, 1 600 hectares de zones d'activités, 65 000 emplois... en dix ans d'existence seulement, Tanger Med est rapidement entré dans la cour des grands. Il a même permis au Maroc de passer, entre 2005 et 2017, du 83^{ème} au 16^{ème} rang de la connectivité maritime mondiale au classement de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced). [...]

Implanté sur le Déroit de Gibraltar, à la croisée des routes maritimes majeures Est/Ouest et Nord/Sud (100 000 navires et 5 millions de passagers l'empruntent annuellement), et à seulement quatorze kilomètres de l'Europe et des côtes espagnoles, cette nouvelle infrastructure constituée par trois ports dispose de six zones industrielles et logistiques d'activités (16 millions de m² et 50 millions en réserve). Elle accueille la première zone franche¹ industrielle en Afrique (Tanger Free Zone) de 400 hectares, la première usine de production de véhicules du continent sur 300 hectares (Renault Tanger Med avec 400 000 véhicules par an), une zone franche de 300 hectares dédiée au secteur automobile (Tanger Automotive City), une zone industrielle de 150 hectares réservée à l'industrie légère et manufacturière, au commerce et à la logistique, une zone d'outsourcing² et de services de 6 hectares et une zone franche logistique de 200 hectares.

Des entreprises internationales comme Renault (1,1 milliards d'euros), Siemens (100 M€), Coca-Cola (50 M€), Yazaki (50 M€), Valeo (50 M€), Delphi (40 M€), TE connectivity (40 M€), Europac (30 M€), Lear (20 M€), Powerex (15 M\$), Mecachrome (7,5 M€), Daher (5 M€), Danone (5M€), Lesieur (1 M€) ... y ont réalisé les principaux investissements. En tout 750 entreprises ont choisi cette localisation. [...]

Les terminaux offrent actuellement une capacité de 3 millions d'EVP (conteneurs équivalent vingt pieds) par an. Un nouveau chantier de 2 milliards € d'investissements (50/50 public et privé) est ouvert avec Tanger Med 2 pour porter la capacité à 9 millions de conteneurs.

¹ Zone franche : zone aux conditions favorables en matière fiscale et douanière pour les entreprises.

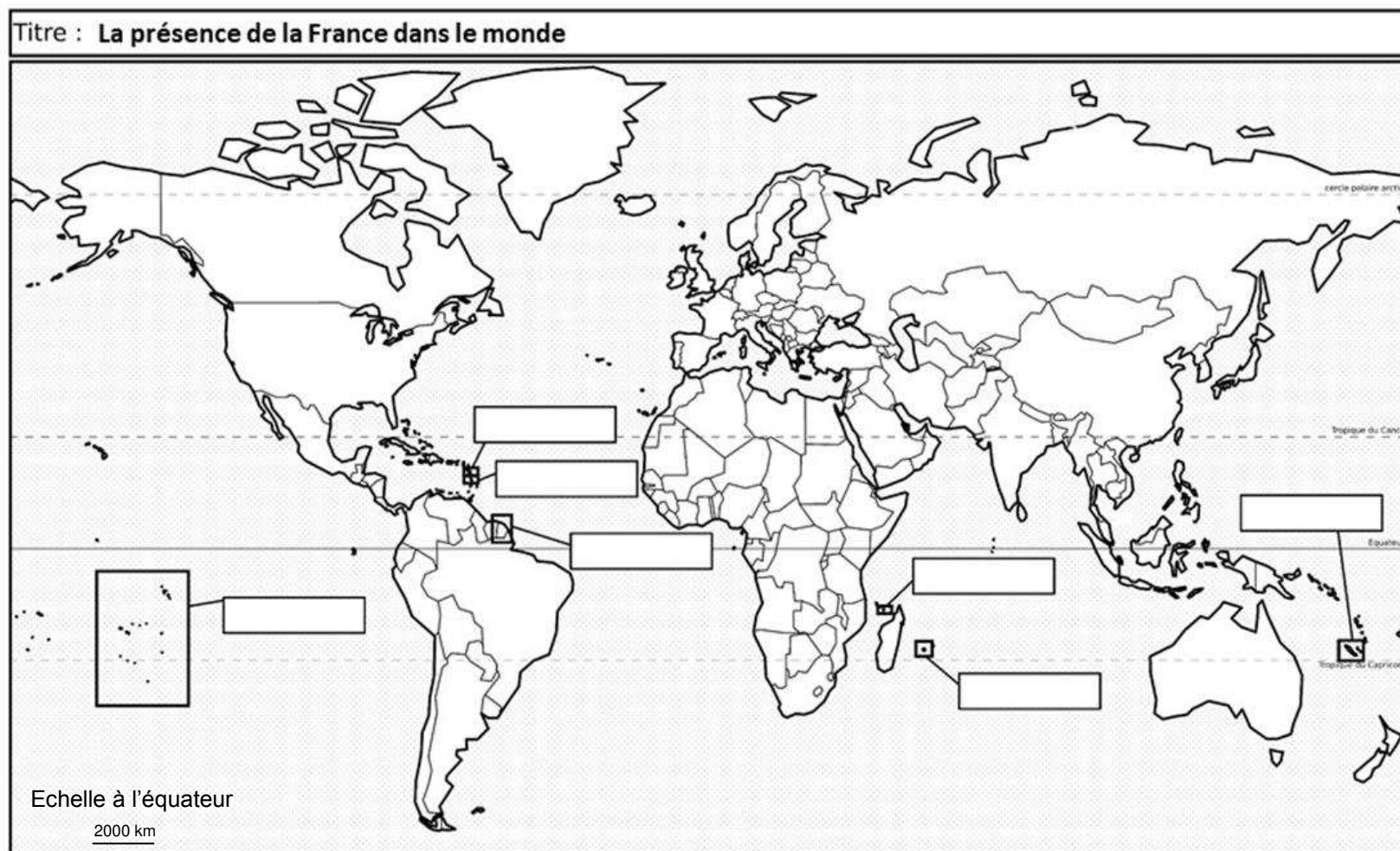
² Outsourcing : sous-traitance.

Questions :

- 1) Décrivez l'organisation du transport et des routes maritimes en Méditerranée. (Documents 1 et 2)
- 2) Identifiez les aménagements qui favorisent le développement du port de Tanger. (Document 2)
- 3) Justifiez l'affirmation suivante : « les aménagements du port de Tanger Med renforcent l'attractivité du Maroc ». (Documents 1 et 2)
- 4) Expliquez que les grands ports et les grandes routes maritimes jouent un rôle majeur dans la mondialisation.

ANNEXE À RENDRE

À placer à l'intérieur de la copie d'examen – ne pas inscrire de signes distinctifs sur l'annexe
(nom, signature, ...).

**Légende :**

 Département région d'outre-mer ou collectivité d'outre-mer

 Pays francophone

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.